

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

**Délibération : 7.4 information du conseil municipal sur la gestion active de la dette de la ville de Nice – stratégie de gestion**

**M. TORDO.**- Je vous rappelle d'abord, en introduction, que cette information n'est pas obligatoire au sens de l'article L.2212 comme nous aurons l'occasion de le voir dans une prochaine délibération, mais c'est une information que nous avons souhaité mettre en place l'année dernière, à la même époque, lors de la discussion du BS 2009, dans un souci de transparence.

La décision de mener une politique d'endettement ou de désendettement est un acte politique. La gestion qui résulte de cette dette n'est pas, de mon point de vue, un acte politique et ne devrait pas, du moins c'est mon sentiment, faire l'objet de discussions politiques en la matière mais simplement d'un échange afin que, tous ensemble, nous puissions améliorer la position de la Ville en la matière. C'est dans cet esprit que j'avais souhaité initier cette information pour vous donner le tableau aussi précis que possible de ce qu'était la dette de la Ville, ce qu'étaient les emprunts qui avaient été souscrits et la forme de ces emprunts, en ne cachant pas et en mettant en évidence les risques potentiels, et j'insiste sur le mot « potentiels », qu'il pouvait y avoir sur tel ou tel emprunt.

Pour revenir sur la délibération elle-même, elle montre un stock de dettes au 31 décembre 2009 de 411 millions d'euros sur trente-cinq emprunts.

J'insiste sur le fait que le portefeuille de tous ces emprunts nous permet d'avoir à acquitter un taux moyen d'intérêt de 2,85 % contre une moyenne de 3,01 % pour des villes de taille comparable, et que la durée de vie résiduelle de notre dette est de 11,35 ans contre 15,4 ans en moyenne.

C'est un élément important parce que, bien évidemment, plus la dette est longue, plus elle coûte cher. Si l'on tient compte du fait que l'on a une durée de vie encore plus réduite que la moyenne, le différentiel de taux moyen acquitté est donc encore plus important que ce qu'il semble être simplement en affichage ici.

S'agissant des emprunts structurés, et je dis bien structurés par opposition au qualificatif « toxique » qui est excessif, nous avons quatre emprunts de caractère structuré et qui sont potentiellement porteurs de risques, qui représentaient un encours de 25,75 % en 2008 et 23,06 % en 2009. Notre volonté est d'arriver à réduire ce pourcentage mais de le réduire dans des conditions qui soient acceptables pour les finances de la Ville.

Parmi ces quatre emprunts, trois sont ce que l'on appelle des emprunts à pente, c'est-à-dire basés sur un différentiel de taux entre les taux longs et les taux courts, et le quatrième, qui constitue celui que nous estimons le plus à risques, est basé sur un taux de change euro/franc suisse qui donne aujourd'hui un taux de 7 %, mais il a été souscrit en 2007, j'y reviendrai, et le coût de remboursement de cet emprunt serait tout à fait abusif.

J'en profite aussi pour rappeler quels sont les principes de notre politique financière en la matière. Cette politique se décline en un certain nombre de principes qui sont d'abord de mettre en place des contrats souples de type revolving chaque fois que cela est possible. Monsieur Chauvet, vous aviez posé une question, je n'y ai pas répondu, je m'en excuse, sur ces crédits revolving : nous les utilisons, vous les utilisiez, la municipalité les utilise depuis des dizaines d'années, il s'agit d'emprunts souples que nous pouvons contracter rapidement et sur lesquels, en général, le taux d'intérêt est payé au jour le jour, ce qui aujourd'hui, compte tenu des taux courts extrêmement bas, est très intéressant.

Le deuxième élément est la renégociation éventuelle des emprunts inadaptés ou trop chers ; c'est ce que nous avons essayé de faire dans le passé et nous continuerons.

Le troisième élément, bien entendu, et ce dès notre arrivée, a été le suivi des emprunts structurés au jour le jour. Là, prudence dans le choix de nouveaux contrats qui seront soit basés sur des taux fixes, soit sur des taux flottants simples, en fonction de l'état du marché, le jour où nous aurons besoin d'emprunter, la mise en concurrence des établissements pour éviter d'être trop liés à un établissement, et enfin une durée d'emprunt ne dépassant pas quinze ans, de telle façon que nous n'obérions pas trop le futur, c'est en effet la durée moyenne de la dette constatée dans les villes de même dimension et c'est ce que nous voulons faire.

Voilà, mes chers collègues, en quelques mots - bien entendu la délibération est plus complète - ce qu'est la politique en matière de gestion de la dette de la Ville.

Encore une fois, c'est une information qu'il me paraît utile de partager en toute transparence avec le Conseil municipal afin que nous puissions éventuellement profiter des bons conseils que vous voudrez bien nous donner.

**Mme GAZIELLO.-** Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, vous dites que cela coûterait trop cher au contribuable de renégocier ces 88 millions d'emprunts structurés potentiellement toxiques, comme vous dites. Dans *Nice-Matin*, vous dites que cela coûterait entre 5 et 10 millions ; nous pensons que c'est beaucoup plus. Vous dites que le risque est suffisamment faible aujourd'hui pour ne pas avoir à y recourir. Pourtant, aujourd'hui, on sait que, bien loin de rassurer, le plan d'aide européen de 750 milliards d'euros a ravivé les tensions sur les marchés, car les banques françaises ont fini par révéler peu à peu leur niveau d'engagement en Grèce...

**M. TORDO.-** C'est hors sujet.

**Mme GAZIELLO.-** Non, non.

**M. TORDO.-** C'est hors sujet.

**Mme GAZIELLO.-** Je continue. La situation est particulièrement inquiétante pour Dexia, puisque c'est chez eux que nous avons souscrit ces emprunts, pour qui l'exposition grecque équivaut en gros à la moitié de ses fonds propres. Permettez-moi, donc, de m'inquiéter beaucoup plus que vous sur le risque encouru par ces emprunts. Je rappelle que chez Dexia, nous avons pour 75 millions d'emprunts potentiellement toxiques. On comprend mieux aussi pourquoi elle nous demande si cher pour nous

désengager. Évidemment, notre collectivité est sûrement pour elle une garantie beaucoup plus sûre de remboursement.

Dans son édition du 15 juin, *Le Monde* estime que sur les 26 milliards de produits commercialisés auprès des collectivités par Dexia, 10,5 milliards présentent un fort risque de renchérissement du taux d'intérêt et 6 milliards seraient explosifs. Le journal ajoute qu'au 31 décembre 2009, les collectivités locales auraient dû payer 4 milliards d'euros si elles avaient voulu se débarrasser, se désengager de ces crédits spéculatifs souscrits chez Dexia.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il ne sera pas si facile que cela de nous en débarrasser, même si vous affirmez attendre une meilleure conjoncture, et je vous en donne acte.

Aussi, permettez-moi de vous dire l'urgence de la création d'une structure de défaillance de ces crédits, sous l'égide de l'État. Cela s'impose chaque jour davantage.

Je m'adresse aux députés qui sont dans notre hémicycle, il y en a quand même deux de la majorité, qui ont voté le 10 juin dernier une circulaire qui n'a pas de valeur contraignante et n'interdit pas les produits financiers les plus risqués ; vous avez aussi rejeté les amendements qui les prohibaient et rejeté la proposition d'un rapport au Parlement sur tous les encours de crédits.

**M. LE MAIRE.**- Je suis obligé de vous arrêter, c'est la règle que j'ai fixée : pas de débat national ici.

**Mme GAZIELLO.**- C'est très facile !

**M. LE MAIRE.**- Qui souhaite la parole ?

Dites-vous une chose, très calmement, désormais, quand on sortira du sujet précis de l'ordre du jour, j'interromprai, parce que je respecte le code général des collectivités territoriales et j'ai le devoir de donner la parole à tous ceux qui la demandent, en tant que responsable de la police de séance, dès lors qu'ils restent dans le cadre du débat à l'ordre du jour. Si l'on en sort, j'interromps.

Monsieur Librati, vous avez la parole.

**M. LIBRATI.**- Merci.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, je suis assez content, je dois le dire, qu'il y ait cette information aujourd'hui, je veux reconnaître aussi que c'est une initiative prise par monsieur Tordo et je pense que cela va dans le bon sens. Je veux dire aussi qu'aujourd'hui, je souhaite parler non pas de la dette en général mais plus précisément des emprunts structurés et notamment des emprunts dits toxiques ; ce n'est pas mon vocabulaire, c'est celui de la Cour des comptes. Je précise que ces emprunts structurés appartiennent à l'héritage de l'ancienne municipalité et que, pour la plupart, ils ont été contractés entre 2005 et 2007. Je le dis parce qu'il me semble important que, dans les propositions que je vais vous faire, nous gardions bien en vue que celles-ci sont guidées par un seul souci, celui de l'intérêt général, et que nous puissions nous éloigner des politiques politiciennes qui parfois peuvent

faire perdre du temps. Sur ces « emprunts toxiques » et ces emprunts structurés, je pense qu'il est important de faire une petite mise au point. D'abord, j'en ai constaté sept, il y a sept emprunts structurés contractés par la Ville, ce qui représente 36 % de la dette, et sur ces sept emprunts, il y en a quatre qui comportent un risque identifié. Ce risque identifié représente 23 % de la dette, soit près de 88 millions d'euros. Dans ces « emprunts toxiques », l'emprunt le plus dangereux, vous en avez un peu parlé, Monsieur l'Adjoint, est un emprunt de 24 millions d'euros basé sur la parité euro/franc suisse.

Un petit point pour expliquer ce qu'est un « emprunt toxique », je pense que vous en reparlerez, mais aussi pour faire preuve de pédagogie pour les personnes qui nous écoutent. Je vais essayer de simplifier au maximum, vous me corrigerez, j'en suis sûr, s'il y a des imprécisions.

Il existe trois types d'emprunts, je les classe dans trois familles : les emprunts à taux fixe, les emprunts à taux variable et les emprunts dits structurés avec, pour le dire d'une manière simple, un premier taux d'intérêt et un taux d'intérêt sous-jacent qui peut évoluer en fonction de la situation financière et des indexations prises sur ces emprunts.

Je considère les « emprunts toxiques » un peu comme l'équivalent d'un volcan pour une ville, si je voulais comparer pour donner une image, ce serait l'Etna pour Naples ; tant que tout va bien, c'est presque financièrement intéressant pour les villes, mais le jour où il y a un décrochage sur les marchés, cela peut devenir dangereux.

Dans ce cadre, vous avez dit il y a un an, Monsieur l'Adjoint, et cela va dans le bon sens, que vous vouliez ramener le pourcentage de ces « emprunts toxiques » à 15 %. C'est bien. Je constate quand même que si l'intention était louable il y a un an, aujourd'hui nous ne sommes qu'à 23 %. Vous nous dites que nous ne sommes qu'à 23 % parce que la soultte, c'est-à-dire le prix qu'il nous faut payer pour sortir, est beaucoup trop cher pour le contribuable, cela coûterait beaucoup trop cher, ce ne serait donc pas forcément une bonne affaire pour la Ville. Je n'en discute pas, c'est une possibilité, cela nécessiterait un débat.

Pourquoi revenir sur cette notion « d'emprunts toxiques » et pourquoi souhaiter que le Conseil municipal aborde un débat serein sur ce sujet ? Tout simplement parce que l'actualité, Monsieur le Maire, même si ce n'est pas qu'à Nice que cela se passe, cela se passe aussi dans d'autres villes et d'autres collectivités, fait que beaucoup de collectivités territoriales aujourd'hui sont en difficulté ; elles sont en difficulté parce que, à un moment, elles ont pu céder à la tentation d'aller vers des emprunts à des taux extrêmement réduits :

1,2 %, 1,5 %. Sur ces emprunts extrêmement réduits, quand on prend du recul, on se rend compte que finalement il y a eu un vrai manque de prudence de la part de certains élus, ou en tout cas un calcul politique au moment des élections, de vouloir aller vers des taux qui étaient ridicules par rapport à la réalité et l'on peut se demander même comment on a pu penser que les banquiers, qui sont là pour gagner de l'argent, auraient pu avoir une vision philanthrope de leur activité économique en proposant des taux aussi bas. S'ils proposaient des taux si bas, c'est parce qu'ils savaient très bien que, derrière, il y avait des possibilités économiques lorsque les emprunts décrochent, lorsqu'on arrive sur le taux sous jacent, de pouvoir réellement gagner de l'argent.

Il y a d'ailleurs beaucoup de débats au niveau national sur cette thématique, où beaucoup de collectivités reprochent notamment à Dexia mais aussi à d'autres banques de les avoir mal conseillées, c'est-à-dire de leur avoir fait croire que ces taux à 1 % ou 1,5 % seraient durables alors que la crise a révélé que ces taux non seulement n'étaient pas durables mais qu'en plus, lorsqu'il y avait décrochage, ils coûtaient très cher au contribuable.

C'est un élément presque en introduction.

Vous avez contracté deux types d'emprunts à taux variable (j'ai dit qu'il y a trois familles : le taux fixe, le taux variable et le taux structuré) pour 10 et 15 millions d'euros, dont le second est un emprunt revolving, disons une ligne de crédit. Encore une fois, cette question de l'utilisation du crédit revolving, je ne suis pas contre, je ne suis pas pour, il faut le voir au fur et à mesure, mais c'est quand même un crédit revolving et il faut le manier avec prudence ; l'avantage de la souplesse peut aussi avoir d'autres inconvénients.

Je veux vous dire aujourd'hui, et les propositions que je veux faire sont très simples, que des recommandations par rapport à la gestion de cette dette sont émises pas seulement par moi-même aujourd'hui mais par la Cour des comptes, et même une charte de qualité a été mise en place par le secrétariat d'État aux collectivités territoriales et notamment monsieur Marleix.

Que dit cette charte ? Cette charte nous dit qu'il faut faire attention. Les « emprunts toxiques » - et la ville de Nice a aujourd'hui 23 % « d'emprunts toxiques » qui composent sa dette - comportent déjà un premier leurre parce que, quand on a 23 % de la dette à un taux d'intérêt si bas que le risque de décrochage est réellement présent - après on le mesure, on va dire oui maintenant, non demain, ou l'inverse, mais en tout cas ce risque est présent – le danger est qu'il y ait une forme de lissage de la dette et que l'on puisse apparaître plus riche que ce que l'on est réellement.

Voilà pourquoi je peux vous dire qu'il y a un an j'étais très content quand j'ai vu que vous comptiez réduire de 10 % le pourcentage de ces « emprunts toxiques » dans la dette.

Le deuxième point, et ce qui me convient parfaitement dans cette charte de bonne conduite, c'est que celle-ci propose que sur chaque emprunt et notamment sur les « emprunts toxiques », il y ait une information précise.

Quand je dis cela, c'est là où peut-être nous avons une divergence, Monsieur l'Adjoint, car vous dites d'accord, il y a une information, et après il y a une décision budgétaire qui n'est pas politique. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne suis pas d'accord avec vous parce que, sur ce type d'emprunt, il me paraît important que le politique se responsabilise. Quand je dis que le politique doit se responsabiliser, j'entends même ce que l'on m'a dit encore lundi soir à la sortie de la commission des finances, quand on m'expliquait : Monsieur Librati, si ces « emprunts toxiques » ont été contractés, c'est aussi parce que c'était la veille des élections et parce qu'on ne voulait pas augmenter les impôts.

Ce que je souhaite, Monsieur l'Adjoint, c'est que chaque conseiller municipal, quand il prend une décision, quand il dit voilà, on va acheter ou construire un grand stade, cela va nous coûter tant et à tel taux, on va peut-être mettre un taux variable, si jamais ça évolue cela coûtera plus cher, s'il y a un décrochage parce qu'il y aurait un taux sous-jacent cela va nous coûter tant ; ce que je demande c'est que les élus puissent décider en toute notion de responsabilité et que, parce qu'il y a ce discours facile sur la thématique « les banques nous ont mal conseillés » ou « les services ont pris ces décisions », certes les services sont là pour conseiller les élus, mais il me semble important qu'à chaque conseil municipal il y ait la plus grande transparence et les plus grandes informations données à tous les élus pour qu'ils puissent décider en bonne conscience.

Je pense que cette proposition ne vous posera pas de problème parce que c'est déjà la démarche dans laquelle vous vous êtes engagés mais qui, à mon sens, ne va pas assez vite.

Deuxième point, et cela vous concerne davantage, Monsieur le Maire, je souhaiterais que notamment sur cette notion « d'emprunts toxiques », on ait la position de la tolérance zéro et que vous vous engagiez, en tant que maire de la ville de Nice, à ne plus contracter « d'emprunts toxiques », surtout quand on voit les retours que l'on a eus récemment avec les différentes collectivités. Vous aurez toujours la possibilité d'avoir des emprunts à taux variable ou à taux fixe, mais sur les « emprunts toxiques », quand on voit aujourd'hui quelles sont les difficultés, quand on voit que le gouvernement les mesure à tel point qu'il nomme un médiateur pour faire l'interface entre les banques et les collectivités qui bien souvent sont étouffées, on se rend bien compte que la problématique est réellement sérieuse et que cela pourrait être aussi un signe politique fort que vous pourriez donner à vos concitoyens.

Ce sont des éléments précis, concrets, je ne cherche pas à vous influencer sur vos choix politiques, Monsieur le Maire, je cherche simplement à vous dire que si demain on ne partage pas les mêmes choix politiques et si demain on n'a pas la même appréciation sur tel ou tel projet, au moins on est sûr de ce que cela va nous coûter et de la manière dont on pourra apprécier ou déprécier l'avenir financier de la Ville.

Sur cette notion de sécurisation de la dette, je veux vous donner aussi un autre élément qui me paraît assez important. Je vous disais tout à l'heure que, quand on est à 25 % de la dette, cela me semble important ; oui, cela me semble important en tant qu'élu de la ville de Nice, en tant que Niçois, même si je sais que vous allez me répondre que d'autres collectivités sont dans des situations beaucoup plus graves que la nôtre ; 25 % c'est beaucoup, malheureusement il y a d'autres collectivités où l'on va jusqu'à 70 % voire 97 % d'emprunts toxiques. Mais, Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que c'est pire ailleurs que nous devons nous contenter de faire le service minimum et dire que les 25 % de la dette...

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Librati, très calmement, je pense que le Conseil municipal est suffisamment éclairé et que vous n'avez pas besoin d'aller plus loin, parce que si c'est pour nous faire une leçon d'économie et de finances publiques, je pense que nous sommes suffisamment armés nous aussi pour pouvoir le faire.

**M. LIBRATI.-** C'est un débat. Je termine sur les trois propositions.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez trente secondes pour conclure.

**M. LIBRATI.-** Mais 25 % de la dette, cela me paraît important.

Parmi les trois propositions que je souhaite présenter aujourd'hui à cette séance, il y en a une première, à savoir que le Conseil municipal dans son entier ait connaissance de la nature, des taux des indices sous-jacents et aussi de la soule de tous les « emprunts toxiques » et que l'on puisse décider réellement en toute information, un tableau d'amortissement basé sur l'indice initial, un tableau d'amortissement basé sur l'indice sous-jacent.

Je fais court puisque, Monsieur le Maire, vous souhaitez que je raccourcisse, mais vous savez, la question de la dette est une question très importante...

**M. LE MAIRE.-** 19 minutes 59 !

**M. LIBRATI.-** ... parce qu'elle va engager notre avenir et, comme je le disais tout à l'heure, je considère les « emprunts toxiques » comme un volcan qui dort, cela veut dire qu'il faut savoir les mesurer, les réduire au maximum et surtout se donner les moyens de l'information pour que tous les élus prennent leurs responsabilités.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Monsieur Librati, je vous ai entendu, c'est une belle leçon...

**M. LIBRATI.-** Pas du tout.

**M. LE MAIRE.-** ... l'avenir de la dette c'est sérieux, comme s'il n'y avait que vous qui considériez que l'avenir de la dette était sérieux. C'est bien pour cela que nous veillons, comme l'a souligné Patrick Allemand très justement tout à l'heure, à rembourser plus cette année que nous n'empruntons. Nous sommes donc les premiers à vous donner cette leçon et je vous dis oui, Monsieur Librati, c'est très sérieux, d'ailleurs soyez attentif à ce que font vos amis dans les conseils régionaux notamment, parce que dans ce domaine, je crois que le Parti socialiste a à prendre des leçons de ce que nous faisons.

**M. LIBRATI.-** Vous retombez dans la politique politicienne !

**M. LE MAIRE.-** Deuxièmement, je ne sais pas pourquoi vous parlez « d'emprunts toxiques » ici, c'était plutôt sous la municipalité précédente qu'il fallait en parler parce que, quand vous me demandez de prendre l'engagement de ne pas faire « d'emprunts toxiques », mon engagement est naturel, il était dans ma campagne électorale, vous auriez dû mieux lire mon programme, cela vous aurait permis de voter pour moi à cette occasion et cela vous aurait évité ce développement aujourd'hui.

Monsieur Chauvet, je vous passe la parole.

**M. CHAUVET.-** Merci. Monsieur le Maire, ça ne sera pas long parce que je ne fais pas de leçon, je n'ai pas de compétence particulière en matière de pratique bancaire. Je veux simplement dire que cette discussion est fort utile et cette délibération a le mérite d'exister, elle informe notamment ceux qui ne sont pas très au fait de ces pratiques.

Ce que je retiens de cette discussion c'est que, comme le disait je ne sais quel penseur, lorsqu'on nomme mal les choses, on ajoute un petit peu au malheur du monde, et j'ai l'impression que nous sommes défaillants au niveau du vocabulaire dans le cas présent. On parle « d'emprunts toxiques » et, à l'instant, je me marrais lorsque j'entendais monsieur Librati vous dire « Monsieur le Maire, prenez l'engagement de ne pas contracter un « emprunt toxique » », mais je n'imagine pas une seconde que le maire de la ville de Nice rentre chez un banquier pour lui dire « je veux un « emprunt toxique » », cela n'a jamais existé.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Chauvet, il y a des moments où j'aimerais que vous rejoigniez ma majorité !

**M. CHAUVET.**- Cela n'a jamais existé, Monsieur le Maire, ni précédemment, aucun maire de France ne fait cela.

Ces emprunts sont « toxiques » pour qui ? C'est pour la banque que c'est toxique, que c'est risqué, c'est la banque qui prend des risques, ce sont les banques qui ont failli faire faillite ; les villes ne sont pas en situation de faillite, Nice a été largement désendettée par votre prédécesseur, 5 milliards de francs en 1995, 2,4 milliards en 2008, et vous continuez, c'est bien.

À partir de là, je crois qu'il faut mesurer le propos. C'est un problème d'affrontement par la Ville, par la municipalité, de la banque à un instant T. Il y a trois types de taux, vous l'avez expliqué très bien, Monsieur le Président : les taux fixes, les taux variables et les taux structurés qui sont un peu fixes et un peu variables, si j'ai bien compris la leçon. Eh bien, lorsque le maire de la ville ira solliciter un emprunt, en fonction de la conjoncture au moment où il le fera, j'imagine que les banques le conseilleront, avec les services financiers et les élus, pourquoi pas, et vous choisirez la solution qui vous paraîtra la meilleure à ce moment-là.

Mais le problème, et c'est pour cela qu'on parle « d'emprunts toxiques », le problème c'est qu'après la guerre on est tous généraux et après la crise on est tous généraux aussi. Il y a trois ans, on n'aurait pas eu cette discussion parce qu'avant l'affaire des banques américaines en presque faillite, ou l'affaire Madoff, on ne savait pas que ces emprunts pouvaient être « toxiques », comme l'on dit aujourd'hui, on ne le savait pas.

Alors aujourd'hui, on observe un petit peu plus de prudence, j'entends bien, mais il ne faut pas non plus tomber dans un vocabulaire qui pourrait laisser penser qu'ailleurs ils sollicitent des « emprunts toxiques », avant à Nice on sollicitait des « emprunts toxiques », non, pas du tout. Il y avait des prêts structurés, c'est-à-dire une partie variable, et il est évident que si quand on souscrit un emprunt à taux variable, les taux augmentent, on perd des sous ; si les taux baissent, l'emprunteur gagne des sous ; c'est un petit jeu qui doit se faire à l'instant T et, pour cela, il faut faire confiance à ceux qui sont aux affaires pour prendre les meilleures décisions.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE.**- Je vais laisser le soin de répondre à notre adjoint qui a le mérite pour la première fois de faire cette communication, et c'est important, finalement elle suscite ce débat et c'est donc à l'honneur de l'initiative de Christian Tordo de le provoquer, mais, Monsieur Chauvet, je bois vos paroles qui correspondent

exactement, à la virgule près, aux propos du président de la République française et du président Medvedev au Forum des affaires de Saint-Pétersbourg, samedi...

**M. INJEY.**- C'est national, ça ! Eh oui !

**M. LE MAIRE.**- Simplement... [*Réactions sur les bancs de l'opposition*] ... qui disaient au Forum des affaires de Saint-Pétersbourg, pour ramener ces propos à ce que dit monsieur Chauvet, il y a ceux qui commentent avant la guerre et ceux qui commentent après. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte et, finalement, monsieur Librati commente après la guerre.

**M. LIBRATI.**- Que vous avez perdue. C'est votre famille politique qui l'a perdue.

**M. LE MAIRE.**- Non, non, on n'a rien perdu du tout. Votre exposé avait un certain nombre de qualités, ne ternissez pas votre propos, ce serait dommage.

Simplement, nous sommes confrontés à ces brillants économistes qui savent tout, qui expliquent toujours tout, qui nous ont dit quarante-huit heures encore avant le crack financier de cette nuit où toutes les bourses du monde entier se sont écroulées et qui nous ont plongés dans cette crise économique et financière « tout va bien, on rentre dans une belle période croissance », qui le lendemain nous disaient « c'est la plus grande catastrophe mondiale depuis 1929, il faut que tout le monde se dote de plans de relance, investisse, emprunte, couvre les banques, soutienne l'activité » et, un an après que tout le monde se soit lancé dans des plans de relance où forcément on a engagé beaucoup d'argent public, les mêmes économistes et brillants experts sont les premiers à nous expliquer aujourd'hui qu'il faut faire attention, il y a des déficits publics partout, rigueur, impératif de réduire les dépenses, etc.

C'est-à-dire que l'on est dans ce monde extraordinaire où l'on essaie toujours d'expliquer l'inexplicable aux hommes et aux femmes politiques que nous sommes, après la guerre on est toujours capable de dire les choses, avant la guerre on n'est jamais capable de les anticiper.

On se demande finalement à quoi servent ces gens et je finis par penser que, quand on est engagé dans la vie publique comme nous le sommes les uns et les autres, on a peut-être plus de bon sens et plus de vision, au cœur des problèmes, que ces gens qui sont souvent au-dessus de la stratosphère et qui croient respirer un oxygène leur permettant d'avoir des neurones qui fonctionnent mieux que ceux des autres ; en réalité, ils feraient mieux de garder les pieds sur terre, et c'est ce que nous essayons de faire ici.

Christian Tordo a la parole.

**M. TORDO.**- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Chauvet, merci pour votre commentaire. Je n'ai pas votre talent d'avocat pour exprimer ce que je voulais dire, vous l'avez fait beaucoup mieux que moi, mais effectivement c'est tout ce que l'on avait essayé de dire, il y a une différence entre ce que l'on appelle un emprunt structuré et un emprunt toxique. Je m'escrime à le dire mais, encore une fois, vous l'avez dit mieux que moi et je vous en remercie.

Je constate, Monsieur le Maire, que c'est la deuxième fois que nous faisons cette information, puisque nous l'avons faite une première fois au conseil municipal de juin 2009 et qu'à ce moment-là, la délibération avait été expédiée en dix secondes sans qu'il y ait une quelconque réaction. J'observe que nous discutons de la délibération depuis maintenant plus d'une demi-heure, avec un exposé très complet de monsieur Librati. Cela me permet de dire que nous avons atteint notre but qui était d'initier le débat sur un élément important de la dette et je pense que vous pouvez nous en donner acte.

Avant de répondre d'une manière plus précise aux questions de monsieur Librati et sur le fond, Madame Gaziello, vous avez évoqué des questions précises auxquelles on peut apporter des réponses. Sur le coût de renégociation des emprunts, vous avez raison, j'ai dit 5 à 10 millions, si l'on prend les quatre emprunts, c'est plus de 25 millions que coûterait la renégociation et, en particulier sur le seul prêt du taux de change euro/franc suisse, c'est 10 millions que cela coûterait parce que c'est le dernier contracté en 2007, or plus on est près du début du prêt, plus c'est cher. Voilà ce que coûterait aujourd'hui aux finances de la Ville la négociation de ces prêts.

Par ailleurs, l'exposition à Dexia, vous n'avez pas tort, même si la perspective évidemment qu'une banque de cette importance puisse faire défaut est quasiment nulle du fait de la garantie que donnerait l'État, mais c'est ce que nous essayons de faire dans la politique d'endettement que j'ai indiquée, à savoir multiplier nos sources de financement bancaire pour éviter d'être trop sur une seule banque, et effectivement réduire le risque en le démultipliant. Dernier élément que je veux porter à votre connaissance, nous avons décidé d'adhérer à une association mise en place par l'Association des maires des grandes villes de France pour étudier la mise en place d'une structure permettant le financement des collectivités locales. En effet, même si je considère que nous ne sommes pas dans une situation difficile, un certain nombre le sont et la mise en place, qui n'est pas facile, d'une telle structure serait de nature à nous aider. Nous y participons et nous sommes attentifs aux travaux qui seront faits dans cette structure.

Revenons à monsieur Librati. Vous savez, je suis d'un grand âge et je peux encore vous qualifier de jeune, mais j'ai le sentiment après vous avoir entendu que vous êtes déjà un vieux politicien et que vous n'hésitez pas à employer les moyens éculés des vieux politiciens. J'en veux pour preuve votre interview, avec la complicité bien involontaire, j'imagine, du journal local, où vous indiquez : « Il est urgent de se défaire de ces crédits ». Permettez-moi de vous dire qu'en termes d'urgence, vous n'avez pas été véritablement très performant, parce qu'on parle d'un prêt qui date, s'agissant du prêt euro/franc suisse, de septembre 2007. Par curiosité, j'ai demandé le registre des délibérations de ce conseil du 14 septembre et, ô surprise, vous étiez présent et que dit cette information dans le cadre des articles L.2122 : direction des finances et fiscalité locale, direction des finances, renégociation auprès de Dexia. Mais, si vous étiez si sûr que c'était un emprunt toxique ou structuré, pourquoi n'avez-vous pas réagi à ce moment-là et avoir attendu deux ans pour le faire ? Nous, Monsieur Librati, dès notre arrivée aux affaires en mars 2008, la direction des finances pourra le constater, nous avons demandé l'état exact de la structure de notre dette et nous avons dès ce moment-là essayé d'envisager le moyen de sortir de ces prêts structurés ; nous n'avons pas attendu deux ans, le sens de l'urgence que nous avons n'est pas celui que vous avez et j'ai la faiblesse d'ajouter : bien heureusement pour les finances de la Ville.

Transparence et crédibilité, je pense que nous en avons donné la preuve.

En conclusion, vous faites des propositions, c'est ce que nous faisons. Si vous avez bien écouté l'exposé de ce qu'est notre politique en matière de gestion de la dette, c'est très exactement cela ; à moins que vous ayez mal entendu. Quant aux informations complémentaires que vous souhaitez, 90 % de ces informations existent d'ores et déjà. Je vous donne acte qu'il en manque 10 %, nous les inclurons, vous avez raison de le dire.

En conclusion, si vous me permettez, Monsieur Librati, j'avais envie de vous appeler le Zorro de la gestion de la dette mais cela aurait été excessif. Vous savez, il y a l'agitation médiatique et la réalité des choses. Vous préférez cette agitation médiatique, nous préférons travailler dans l'intérêt des Niçoises et des Niçois sans dévier de notre chemin et de notre objectif et, de ce point de vue, notre objectif est de faire en sorte, tout en ayant conscience que des risques existent, de les limiter et de mener d'une manière permanente l'évaluation de ces risques par rapport au coût de leur disparition et de prendre ce que nous pensons être la bonne décision. Ayant dit cela, on peut se tromper et nous sommes toujours à l'écoute des bons conseils que vous pourrez donner, mais nous ne dévierons pas de cette politique, quelle que soit l'agitation médiatique que vous ferez et continuerez à faire. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur l'Adjoint. C'était une information, il n'y a donc pas de vote. Nous passons aux dossiers suivants.